

Déclaration de changement important Règlement 51-102

Émetteur assujéti :

Genworth MI Canada Inc. (la « Société »)
2060 Winston Park Drive, Suite 300
Oakville (Ontario) L6H 5R7

Date du changement important :

Le 15 juillet 2010

Communiqué :

Le communiqué annonçant le changement important décrit dans la présente déclaration a été publié le 15 juillet 2010 par l'entremise de Canada Newswire et a été déposé auprès de chacune des autorités en valeurs mobilières du Canada par l'entremise de SEDAR. On le trouve ci-joint en tant qu'Annexe « A ».

Résumé du changement important :

Le 15 juillet 2010, la Société a annoncé qu'elle prévoit faire une importante offre publique de rachat (l'« offre ») visant le rachat aux fins d'annulation de ses actions ordinaires (les « actions ») pour une valeur maximale de 325 M\$ CA. Les actionnaires qui désirent accepter l'offre auront la possibilité (i) de déposer, dans le cadre d'un processus d'adjudication à la hollandaise, le nombre d'actions qu'ils désirent au prix qu'ils choisissent, dans une fourchette d'au moins 24,00 \$ CA par action et d'au plus 28,00 \$ CA par action (le « dépôt par adjudication ») ou (ii) de faire un dépôt proportionnel qui leur permettra de maintenir leur propriété d'actions proportionnelle actuelle dans la Société après la réalisation de l'offre (le « dépôt proportionnel »).

Description circonstanciée du changement important :

Le 15 juillet 2010, la Société a annoncé l'offre aux termes de laquelle la Société offrira de racheter aux fins d'annulation ses actions pour une valeur maximale de 325 M\$ CA à un prix d'achat qui sera déterminé par la Société.

Le prix de rachat que la Société paiera pour chaque action déposée valablement (le « prix de rachat ») sera fondé sur le nombre d'actions déposées et sur les prix précisés par les actionnaires qui font des dépôts dans le cadre d'un dépôt par adjudication et sera le prix le plus bas qui permet à la Société d'acheter des actions jusqu'à concurrence de la limite des adjudications, établi conformément aux conditions de l'offre. Les actions déposées à des prix égaux ou inférieurs au prix de rachat seront rachetées à ce prix de rachat. Les actions déposées à des prix supérieurs au prix de rachat seront retournées aux actionnaires.

Genworth Financial, Inc., l'actionnaire majoritaire de la Société (par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive indirecte, Brookfield Life Assurance Company Limited), a avisé la Société qu'elle entend effectuer un dépôt proportionnel afin de maintenir sa propriété au niveau actuel de 57,5 %. À la connaissance de la direction de la Société, après enquête raisonnable, aucun administrateur ou dirigeant de la Société n'entend déposer d'actions en réponse à l'offre.

L'offre de rachat et la note d'information relative à une offre publique de rachat ainsi que tout autre document connexe (les « documents d'offre ») qui contiennent les conditions de l'offre et les directives pour le dépôt des actions ont été postés aux actionnaires et déposés auprès de chacune des autorités en valeurs mobilières du Canada le 19 juillet 2010. L'offre pourra être acceptée jusqu'au 24 août 2010, à 17 h, sauf si elle est retirée ou prolongée par la Société.

Le conseil d'administration de la Société a retenu les services de Scotia Capitaux Inc. (« Scotia ») afin que celle-ci établisse un avis sur la liquidité concernant les actions (l'« avis »). Un exemplaire de l'avis a été joint aux documents d'offre.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du changement important, veuillez vous reporter au communiqué ci-joint en tant qu'Annexe « A ».

Application du paragraphe 2 ou 3 de l'article 7.1 du Règlement 51-102 :

Sans objet.

Information omise :

Sans objet.

Membre de la haute direction :

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Philip Mayers
Vice-président principal, chef des finances
Ligne directe : 905-287-5393
[Courriel : Philip.Mayers@genworth.com](mailto:Philip.Mayers@genworth.com)

Date de la déclaration :

Le 21 juillet 2010

Annexe « A »

Voir ci-joint.

Genworth MI Canada Inc. rachètera jusqu'à 325 M\$ de ses actions ordinaires dans le cadre d'une importante offre publique de rachat

Toronto (Ontario) (le 15 juillet 2010) – Genworth MI Canada Inc. (la « Société ») a annoncé aujourd'hui une importante offre publique de rachat aux termes de laquelle la Société offrira de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 325 M\$ CA de ses actions ordinaires.

« Notre conseil d'administration croit que le cours récent des actions ordinaires de la Société ne reflète pas entièrement la valeur de notre entreprise et de nos perspectives futures », a déclaré Brian Hurley, président du conseil et chef de la direction de la Société. « La présente offre représente un moyen équitable et efficace de rembourser du capital à nos actionnaires et permet à la Société de poursuivre son plan de croissance. »

Les actionnaires qui désirent accepter l'offre proposée auront la possibilité de déposer, dans le cadre d'un processus d'adjudication à la hollandaise, le nombre d'actions qu'ils désirent au prix qu'ils choisissent, dans une fourchette d'au moins 24,00 \$ CA par action et d'au plus 28,00 \$ CA par action ou encore, les actionnaires peuvent faire un dépôt proportionnel qui leur permettra de maintenir leur propriété d'actions proportionnelle actuelle dans la Société après la réalisation de l'offre.

Genworth Financial, Inc., l'actionnaire majoritaire de la Société (par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive indirecte, Brookfield Life Assurance Company Limited), a avisé la Société qu'elle a l'intention de déposer un nombre suffisant d'actions pour maintenir sa propriété au niveau actuel de 57,5 %.

Le prix de rachat que la Société paiera pour chaque action ordinaire déposée valablement sera fondé sur le nombre d'actions déposées et les prix précisés par les actionnaires qui font des dépôts dans le cadre du processus d'adjudication à la hollandaise et sera le prix le plus bas qui permet à la Société d'acheter des actions jusqu'à concurrence de la limite des adjudications, établi conformément aux conditions de l'offre. Les actions déposées à des prix égaux ou inférieurs au prix de rachat seront rachetées à ce prix de rachat. Les actions déposées à des prix supérieurs au prix de rachat seront retournées aux actionnaires.

Les actions ordinaires sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole MIC. Au 14 juillet 2010, il y avait 117 100 000 actions ordinaires en circulation.

Le présent communiqué est présenté uniquement à titre d'information et ne constitue pas une offre d'acheter ou la sollicitation d'une offre de vendre des actions ordinaires de la Société. La sollicitation et l'offre d'acheter des actions ordinaires ne seront faites qu'aux termes d'une offre de rachat et d'une note d'information relative à une offre publique de rachat distinctes. L'offre de rachat et la note d'information relative à une offre publique de rachat, y compris les modalités de l'offre et les directives pour le dépôt des actions ordinaires, seront postées aux actionnaires et déposées auprès des autorités en valeurs mobilières provinciales canadiennes.

L'offre pourra être acceptée pendant 35 jours après la date de son lancement, qui est actuellement prévu pour le 19 juillet 2010, sauf si elle est retirée ou prolongée par la Société. La Société conseille à ses actionnaires de lire l'offre de rachat et la note d'information relative à une offre publique de rachat, lorsqu'elles seront mises à leur disposition, car elles contiennent des renseignements importants.

La Société a retenu les services de Scotia Capitaux Inc. et du membre de son groupe américain afin qu'ils agissent à titre de courtiers-gérants dans le cadre de l'offre.

À propos de Genworth MI Canada Inc.

Genworth MI Canada Inc., par l'entremise de sa filiale, Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada, est l'assureur de prêts hypothécaires résidentiels du secteur privé le plus important au Canada depuis 1995. Connue sous l'appellation de Genworth Financial Canada, « The Homeownership Company », elle fournit de l'assurance contre le non-paiement des prêts hypothécaires aux prêteurs hypothécaires résidentiels canadiens qui permet à des emprunteurs n'ayant qu'un faible acompte initial d'être propriétaire d'une résidence à des taux plus abordables et de demeurer dans leur résidence pendant les périodes financières difficiles. Genworth Financial Canada combine l'excellence technologique et l'excellence du service à l'expérience de la gestion du risque pour offrir l'innovation sur le marché des prêts hypothécaires. Au 31 mars 2010, Genworth Financial Canada avait un actif total de 5,1 G\$ et des capitaux propres de 2,7 G\$. Établie à Oakville (Ontario), Genworth Financial Canada emploie environ 265 personnes un peu partout au Canada. On trouvera d'autres renseignements sur Genworth MI Canada Inc. à l'adresse www.genworth.ca.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué comporte certains énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comprennent les plans, objectifs, attentes et intentions de Genworth MI Canada, y compris les attentes de la Société concernant le lancement et les conditions de l'offre publique de rachat importante projetée et d'autres énoncés contenus dans le présent communiqué qui ne sont pas des faits historiques. Ces énoncés peuvent se reconnaître par l'emploi de mots tels que « prévoit », « envisage », « a l'intention de », « planifie », « croit », « tente de », « estime » ou des mots de sens similaire. Ces énoncés sont fondés sur les opinions ou les attentes actuelles de Genworth MI Canada Inc., notamment les hypothèses, les opinions et les attentes de la Société au sujet de la conjoncture du marché. Ces énoncés sont intrinsèquement assujettis à des risques, à des incertitudes et à des changements importants dans les circonstances, dont un grand nombre sont indépendants de la volonté de Genworth MI Canada Inc. Les résultats réels de la Société peuvent différer sensiblement de ceux qui sont exprimés ou qui sont implicites dans ces énoncés prospectifs, y compris par suite de changements dans les facteurs mondiaux, politiques, économiques, commerciaux, concurrentiels, réglementaires et touchant le marché et les autres risques décrits dans la notice annuelle de la Société. Sauf si les lois applicables l'exigent, la Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser publiquement un énoncé prospectif quelconque, que ce soit par suite d'un nouveau renseignement, de faits nouveaux futurs ou par ailleurs.

Personnes-ressources

Investisseurs – Samantha Cheung, 905-287-5482 samantha.cheung@genworth.com

Médias Anita DiPaolo-Booth, 905-287-5394 anita.dipaolobooth@genworth.com